



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

CONSEIL D'ORIENTATION

du 16 juin 2015

COMPTE RENDU

Le Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéfan LOLLIVIER le mardi 16 juin 2015 à 09h30 dans les locaux de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

Étaient présents :

- Monsieur **Stéfan LOLLIVIER**, Inspecteur général de l'INSEE, Président du COR
- Monsieur **Philippe GOUJON**, Député-maire du XV^e arrondissement de Paris, choisi par l'Association des maires de France,
- Monsieur **Éric DEBARBIEUX**, Professeur des Universités à Bordeaux II, désigné sur proposition du ministre chargé de l'Enseignement supérieur,
- Monsieur **Éric CHALUMEAU**, Président de la société IcadeSuretis, désigné sur proposition du conseil d'administration de l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice,
- Monsieur **Olivier CHATELAIN**, Mission du pilotage et de la performance de la DGGN, représentant le Directeur général de la gendarmerie nationale, Ministère de l'Intérieur
- Colonel **Bruno LOUVET**, Bureau du contrôle de gestion de l'évaluation et de la performance, Mission du pilotage et de la performance de la direction générale de la gendarmerie nationale, Ministère de l'Intérieur
- Madame **Caroline NISAND**, Directrice-adjointe des Affaires criminelles et des grâces, représentant le Directeur des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice

16 JUIN 2015

COMPTE-RENDU

- Madame **Alexandra SAVIE**, Adjointe à la cheffe du Pôle de l'évaluation des politiques pénales, direction des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice
- Madame **Annie KENSEY**, Cheffe du Bureau études prospective PMJ5, représentant la Directrice de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice
- Monsieur **Luc-Henry CHOQUET**, Responsable Pôle recherche, représentant la Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, ministère de la Justice
- Monsieur **Jean-Michel PILLON**, Chef du bureau D3 lutte contre la fraude, représentant la Directrice générale des douanes et droits indirects, Ministère des Finances et des Comptes publics
- Monsieur **Benjamin CAMUS**, Chargé de la Sous-Direction des Statistiques et Etudes, représentant le Secrétaire général du ministère de la Justice
- Monsieur **Fabrice FUSSY**, Chef de l'Observatoire national de la délinquance dans les transports, Département de la sûreté dans les transports, ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, représentant Isabelle GALLY, désignée par le ministre chargé des Transports
- Madame **Isabelle de TRENTINIAN**, Cheffe du bureau Sécurité, prévention et lutte contre la délinquance, Commissariat général à l'égalité des territoires du Comité interministériel à la ville, représentant Raphaël LE MEHAUTE, désigné par le ministre chargé de la Ville
- Madame **Marylène HENRY**, Bureau Observation des Territoires en Politique de la Ville, Commissariat général à l'égalité des territoires du Comité interministériel à la ville,
- Monsieur **Fabrice LENGART**, Directeur des statistiques démographiques et sociales, représentant l'Institut national de la statistique et des études économiques
- Madame **Carine BURRICAND**, Adjointe à la Division conditions de vie des ménages, Institut national de la statistique et des études économiques
- Monsieur **François CLANCHE**, Chef du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, Ministère de l'Intérieur
- Monsieur **Christophe SOULLEZ**, Chef de l'ONDRP
- Monsieur **Cyrille SCHOTT**, Préfet de région, Directeur de l'INHESJ

Les autres membres du COR ont été excusés.

INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DU COR

Stéfan LOLLIVIER accueille les participants et ouvre la séance en évoquant la nouvelle réglementation européenne relative à l'usage statistique qui impose un secret statistique absolu pour les enquêtes qui contribuent à la statistique communautaire. Le nouveau règlement donne également aux statisticiens un droit d'accès gratuit aux données administratives qui contribuent à l'élaboration de statistiques européennes.

Cyrille SCHOTT indique que l'examen du projet de décret relatif à l'INHESJ et à l'ONDRP n'a pas entraîné d'objections majeures sur le fond. En revanche, la surcharge de travail rencontrée par les services du Premier ministre, à cause de la loi sur le renseignement, a contribué au report de publication de quelques mois.

POINT SUR LES TRAVAUX DU SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (SSM-SI) PAR FRANÇOIS CLANCHÉ

François CLANCHÉ détaille les travaux réalisés depuis le mois de février dernier. Les statistiques intégrées par le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN) présentent de nouveaux chocs statistiques qui sont, *a priori*, moins importants que lors des précédentes ruptures. À titre d'exemple, la proportion de cambriolages tentés n'est plus stable, elle apparaît désormais en légère augmentation. C'est également le cas pour les vols à main armée et les vols de véhicule sur le ressort de la préfecture de police de Paris. L'examen de la catégorie des coups et blessures volontaires confirme également les doutes apparus précédemment quant à leur fiabilité.

L'Objectif du SSM-SI est de corriger les imperfections encore présentes dans les systèmes pour publier en octobre 2015 une dizaine d'indicateurs consolidés. L'étude de l'évolution sera mensuelle pour les indicateurs présentant un grand nombre de faits tandis que les domaines affichant un effectif moindre feront l'objet d'une étude de l'évolution trimestrielle.

François CLANCHÉ sera le rédacteur en chef des publications du SSM-SI. Il s'agira d'un format court en vue de présenter les indicateurs sous forme graphique accompagnés de commentaires factuels. Les données conjoncturelles seront traitées, mais aussi des chiffres-clés de la délinquance, incluant les éléments issus de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

La collection sera consultable sur l'espace internet « Interstat », hébergé sur le site du ministère de l'Intérieur. Outre les études et analyses courtes, des liens seront présents vers des sites références, dont celui de l'ONDRP.

François CLANCHÉ indique qu'un autre objectif du SSM-SI est de construire de nouveaux indicateurs allant au-delà de l'état 4001, notamment sur les thèmes de la cybercriminalité, des violences intrafamiliales et la traite des êtres humains. Des indicateurs concernant les

infractions à caractère raciste ou antisémite seront également étudiés. Outre le travail sur les qualifications par nature d'infractions (Natif) qu'autorisent les logiciels de rédaction des procédures des forces de police (LRPPN et LRPGN), les éléments renseignés par les agents ou officiers de police judiciaire, tels que le lien entre victime et auteur, permettront de mieux appréhender les statistiques recueillies.

Stéfan LOLLIVIER précise qu'il est souhaitable de publier des séries de référence, même partielles, dans la période pré-électorale, pour que le débat futur ne se concentre pas sur la qualité des chiffres, mais sur les phénomènes de société révélés.

Philippe GOUJON indique que les chiffres sont toujours délicats à comparer, au cours d'une même année et par rapport aux années précédentes, au vu de la périodicité différente et de la façon dont ils sont présentés. La polémique serait moindre en restant vigilants et rigoureux à propos des critères sur lesquels une incertitude peut peser.

François CLANCHÉ ajoute que les indicateurs de la police et de la gendarmerie nationale seront additionnés, et qu'une méthode sera appliquée pour les corriger. En outre, un calendrier de publication des indicateurs mensuels sera établi et diffusé, aussi les dates et heures de mise en ligne seront connues à l'avance, ce qui évitera toute intervention politique.

Stéfan LOLLIVIER précise que la publication des chiffres devra s'accompagner d'un commentaire détaillé permettant la bonne compréhension des données, notamment en ce qui concerne les conséquences des déploiements des nouveaux logiciels d'enregistrement.

Éric CHALUMEAU s'interroge sur le développement de la statistique locale, qui permettrait d'orienter, dans le respect des précautions méthodologiques, les stratégies locales de prévention.

François CLANCHÉ annonce que si le développement local des statistiques pour l'enquête de victimation représente un coût important, les données administratives seront rapidement adaptées, puisque les faits sont désormais localisés au lieu de commission. Cependant, ces données riches nécessiteront une analyse plus profonde pour garantir la qualité des éléments. Pour cette raison, l'obtention de séries à la fois localisées et temporelles ne sera pas possible dans l'immédiat. François CLANCHÉ précise que les services de police et les unités de gendarmeries sont en mesure de fournir des données locales aux maires de leurs circonscriptions respectives.

PRÉSENTATION DU BULLETIN D'INFORMATION STATISTIQUE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, INFOSTAT, SUR LES DURÉES DE TRAITEMENT DES AFFAIRES PÉNALES, PAR BENJAMIN CAMUS

Consulter le document à cette adresse :

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/infostats-justice-10057/les-affaires-penales-de-plus-en-plus-rapidement-traitees-28002.html>

Stéfan LOLLIVIER salue ces exploitations issues du nouveau Système d'information décisionnel, qui permettent enfin de disposer de statistiques de référence à des niveaux désagrégés. Il estime néanmoins que les chiffres seuls sont difficiles à comprendre, et que leur diffusion en tant que statistique publique nécessite des explications sans doute plus détaillées que pour d'autres types de données. Il regrette enfin que ce travail soit passé inaperçu auprès du grand public. Le président du COR encourage d'une part le ministère de la Justice à combler ce déficit de notoriété en accroissant la fréquence de publication de telles données (trimestrielle plutôt qu'annuelle), et en se concentrant sur des données par auteurs plutôt que par affaires. D'autre part, il se réjouit que les extractions réalisées depuis les bases de données puissent permettre à l'ONDRP de mener des études dans les domaines qui l'intéressent et surtout de mettre à terme à disposition du public des séries sur la réponse pénale comme c'est aujourd'hui le cas pour la délinquance.

Carine BURRICAND souligne que l'analyse de la durée de traitement en fonction des juridictions est intéressante. La seule interrogation concerne la cohérence des éléments par rapport aux autres sources, notamment aux données du casier judiciaire.

Benjamin CAMUS précise que la cohérence des données entre le Système d'Information Décisionnel et le Casier judiciaire national a été vérifiée. Il visera d'abord à consolider une diffusion annuelle de résultats avant d'envisager une publication trimestrielle, soulignant qu'il y a une saisonnalité de l'activité judiciaire à prendre en compte.

Caroline NISAND ajoute que l'étude est intéressante, mais les résultats agrégés n'intègrent que les saisines des juridictions de première instance. Le délai moyen serait supérieur en incluant les cours d'appel, de cassation et les cours d'assises, dont les délais de traitement est bien plus long.

Benjamin CAMUS indique que l'application CASSIOPEE devrait être déployée dans ces juridictions sur les prochaines années, ce qui permettra de les intégrer alors dans l'analyse des délais.

LA QUANTIFICATION DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS PAR CHRISTOPHE SOULLEZ

Conformément à la mesure n°23 du Plan d'action national contre la traite des êtres humains, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme a été désignée rapporteur national sur cette thématique. Cette instance a saisi l'ONDRP dans le but de réaliser une quantification des victimes de traite des êtres humains, et une mesure précise du phénomène en France. À l'initiative de l'ONDRP, un groupe de travail mobilisant les principaux partenaires, parmi lesquels la MIPROF, le ministère de l'Intérieur et des représentants du secteur associatif, été mis en place pour appréhender le phénomène dans son intégralité, et ainsi définir, sur la base de l'approche judiciaire par les natures d'infractions, les indicateurs pour le plan gouvernemental.

Ces travaux permettront également d'alimenter Eurostat, qui ne dispose d'aucune donnée à propos de ce phénomène jugé prioritaire par l'ONU. L'objectif est de mettre en place un questionnaire destiné aux différents acteurs, et de remettre une réponse à la CNCDH pour la fin d'année prochaine. La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra le 15 septembre 2015.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE RÉFLEXION SUR LA NOMENCLATURE STATISTIQUE ENGAGÉS PAR L'ONU DC, PAR CYRIL RIZK

Cyril RIZK représente l'ONDRP au sein du groupe de travail relatif à la classification internationale des infractions aux fins statistiques mis en place par l'ONU DC. Il s'agit d'une réflexion sur l'élaboration d'une nomenclature statistique permettant de comparer les différentes statistiques de la délinquance récoltées dans le monde.

Stéfan LOLLIVIER indique que l'élaboration d'une nouvelle nomenclature est porteuse de progrès futurs dans la compréhension des phénomènes de délinquance et de réponse pénale. À plus court terme, cette nomenclature invite à faire évoluer les pratiques actuelles, notamment pour le cas des violences crapuleuses qui sont un mélange d'atteintes aux personnes et aux biens et dont le référencement actuel pourrait être amélioré. Il serait bien sûr souhaitable que cette nomenclature puisse être mise en œuvre dès l'enregistrement des plaintes par les forces de l'ordre. D'autre part, Stéfan LOLLIVIER précise qu'Eurostat a soutenu l'élaboration de la nouvelle nomenclature, et devrait donc dans le futur solliciter des statistiques sous cette forme au sein des pays de l'Union.

François CLANCHÉ estime qu'une telle nomenclature commune à la police et à la justice serait essentielle pour la production et la diffusion des statistiques, ce serait une avancée collective majeure qui mettrait en perspective le positionnement de nos indicateurs actuels.

Cyrille SCHOTT s'interroge sur l'influence anglo-saxonne sur un tel groupe de travail, puisque les normes qu'ils proposent ne sont pas toujours adaptées au domaine de réflexion (règles de comptabilité française, par exemple), et souhaite connaître la place des représentants français dans ce groupe de travail.

Cyril RIZK indique que le problème a été soulevé, et l'entité Eurostat est intervenue dans ce débat. Il en résulte que les propositions méthodologiques formulées au nom de l'ONDRP ont été agréées par le modérateur, un représentant des États-Unis. Obtenir l'unanimité est l'enjeu principal de ces travaux, pour déterminer quels faits sont inclus ou exclus des catégories retenues.

PRÉSENTATION DU PROJET « MARGIN HORIZON 2020 » PAR CHRISTOPHE SOULLEZ ET VINCENT DELBECQUE

Christophe SOULLEZ rappelle que l'ONDRP a été retenu par l'université de Barcelone suite à un appel d'offre pour sa participation au projet «Margin - horizon 2020», un projet de recherches portant sur le sentiment d'insécurité dans les zones en marge de la société. Il réunit les universités à Barcelone (coordinateur du projet), Milan, Londres, l'Institut national de criminologie de Budapest, et l'Institut international de recherche Eurocrime. Il vise à donner aux décideurs des outils stratégiques pour réduire l'insécurité au sein de différents groupes démographiques et socio-économiques. Ce projet constituera un creuset international d'échange entre les institutions de l'Union européenne les plus investies dans les enquêtes de victimation.

Vincent DELBECQUE ajoute qu'un groupe de 5 personnes de l'Observatoire participent à ce projet, dont deux personnes à temps plein recrutées avec une partie de la subvention versée par la commission européenne.

Le projet doit se dérouler sur deux années, et en trois temps. D'abord par la mise en place d'une partie quantitative à échéance de décembre 2015 dans laquelle l'ONDRP est nommé coordinateur des groupes de travail. Dans un second temps, l'Observatoire participera à la phase d'élaboration d'une enquête de victimation destinée aux pays qui n'en seraient pas encore dotés (qui permettra également l'évolution des enquêtes existantes). Cette seconde phase sera suivie de la mise en place opérationnelle, à titre expérimental, de l'enquête pilote en Italie. La dernière partie sera consacrée à des entretiens qualitatifs auprès d'individus n'ayant pas participé à l'enquête. Ces entretiens seront menés par les différents partenaires dans leurs métropoles respectives. L'ONDRP assurera une partie de l'analyse des données récoltées, et sera en charge de plusieurs publications.

Stéfan LOLLIVIER assure que l'ouverture à l'international, prérogative que le futur décret renforcera, est un axe de travail important pour l'Observatoire. Le déplacement de Vincent DELBECQUE comme orateur au symposium de criminologie de Stockholm l'a de nouveau démontré puisqu'il était le seul intervenant français, et que les travaux de l'ONDRP ont suscité un intérêt certain parmi les participants.

Cyril RIZK précise que pour ce projet, l'université de Barcelone demandera l'accès aux données de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» auprès du comité du secret de l'INSEE.

PRÉSENTATION DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉTUDE CONSACRÉE À L'ÉVOLUTION DES INTERPELLATIONS POUR USAGE ET TRAFIC DE STUPÉFIANTS À TRAVERS L'EXPLOITATION DE LA BASE OSIRIS, ET PERSPECTIVE SUR LA PARTIE 2 « LE PROFIL DES PERSONNES INTERPELLÉES POUR ILS », PAR NADIA AMROUS ET CAMILLE VANIER

Nadia AMROUS présente le contexte de l'étude à venir, à savoir l'exploitation de la base OSIRIS alimentée par l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants (OCTIS), sur la période de 1990 à 2010. Elle permet d'étudier les différents types d'affaires rencontrées (du simple usage au trafic international), les types de produits impliqués et quelques caractéristiques sur les profils des interpellés.

Les premiers enseignements font apparaître, notamment, que le nombre annuel d'affaires a été multiplié par 6 en 20 ans. Celles-ci concernent pour une large majorité des infractions relevant de l'usage simple et pour lesquelles le cannabis est le stupéfiant massivement impliqué. Entre 70% et 85% des personnes interpellées au cours des années 1990 à 2010 l'ont été pour usage simple.

Concernant les affaires qualifiées de trafic, le cannabis est également le stupéfiant le plus fréquemment en cause au cours de la 1^{ère} décennie observée. La cocaïne est en forte augmentation au cours des années 2000 principalement dans les affaires de trafic international, où elle devient majoritaire.

Plus spécifiquement, sur les caractéristiques des interpellés pour trafic international de stupéfiants, on observe que si les étrangers sont majoritaires au sein de cette population, la part des personnes de nationalité française s'accroît au fil du temps. Ces dernières sont par ailleurs plus jeunes, en moyenne, que les interpellés étrangers. Le stupéfiant le plus fréquemment en cause en début de période est le cannabis. En revanche, la part des interpellés pour trafic international de cocaïne progresse considérablement au cours des années 2000.

Camille VANIER détaille les travaux de la partie « réponses pénales » de cette thématique, basés sur une approche multi-sources. Les données exploitées proviennent du fichier des casiers judiciaires, de la direction des affaires criminelles et des grâces ainsi que de la direction de l'administration pénitentiaire. La principale difficulté reste le choix de l'infraction retenue par les services en cas de combinaison d'infractions. On pourrait contourner ce problème en obtenant l'ensemble des infractions pour un même individu.

Luc-Henry CHOQUET estime que les travaux inédits relatifs aux mineurs auteurs de trafic de produits stupéfiants intéressent la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, pour une meilleure prise en charge des individus (notamment les données relatives aux tranches d'âges pour les trafics locaux et les éléments liés aux multi-usagers mineurs).

Isabelle DE TRENTINIAN indique que les champs d'adresse exploitables des usagers seraient intéressants à connaître dans le cadre de la politique de la ville, afin d'apprécier le sujet dans les quartiers urbains sensibles, et d'obtenir une réorientation des crédits « santé » pour lutter efficacement contre phénomène.

Éric CHALUMEAU regrette le manque de moyens policiers depuis 20 ans, qui peut s'expliquer par le fait que ces infractions n'impliquent pas de victimes au sens procédural.

Stéfan LOLLIVIER clôture la séance et précise que la prochaine réunion du Conseil d'Orientation aura lieu à la rentrée.